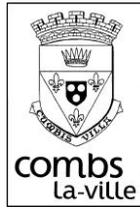


NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :



PASS-Enfance n°1

Programme d'Accès Spécifique au Service Enfance
ALLERGIES ET/OU TRAITEMENT MEDICAL

ANNEE SCOLAIRE 20__/20__

L'objectif de ce PASS est de faciliter l'intégration de votre enfant, avec ses spécificités de santé, au sein des accueils de loisirs mis en œuvre par la commune en dehors du temps scolaire : Accueils pré et post-scolaire, temps du midi, mercredi après-midi et vacances scolaires.

Il vient compléter la démarche que vous avez dû engager auprès de l'éducation nationale pour l'élaboration d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui concerne le temps scolaire.

Le présent document doit être rempli et signé impérativement par le médecin référent de l'enfant (ou le spécialiste) et contresigné par le (ou les) responsable(s) légal (aux). La famille autorise l'équipe des accueils de loisirs en charge de l'enfant à prendre connaissance des informations ci-dessous.

Les professionnels concernés par les PAI sont astreints au secret professionnel et ne peuvent transmettre entre eux que les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant (circulaire N°2003-135 du 08-09-2003).

Le PASS est reconductible d'une année scolaire à l'autre, toutefois pour être valide, un certificat médical de reconduction à l'identique est à fournir. Si la reconduction n'est pas à l'identique, un nouveau dossier devra être validé.

Un rendez-vous devra impérativement être organisé avec le responsable de l'accueil de loisirs pour évoquer ensemble les modalités pratiques de la mise en œuvre de ce programme.

Le document complété devra être remis au directeur de l'accueil de loisirs qui se chargera de le transmettre à sa hiérarchie. Le PASS sera alors soumis à la validation de l'Adjoint au Maire délégué à l'Action Educative.

La copie du document définitif vous sera adressée à votre domicile.

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

A remplir par la famille

L'ENFANT

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
.....			
Date de naissance		Ecole fréquentée :	
		Classe fréquentée :	

LES PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX

Père Nom :	 professionnel	 Mobile	adresse mail :
Adresse :			
Mère Nom :	 professionnel	 Mobile	adresse mail :
Adresse :			
Responsable légal Nom :	 professionnel	 Mobile	adresse mail :
Adresse :			

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

A remplir par le médecin traitant (dans l'intérêt de l'enfant, merci d'écrire distinctement)

Nom, Prénom, Adresse et n° de téléphone du médecin :

.....
.....
.....
.....

DESCRIPTION DE L'ALLERGIE et/ou DE LA PATHOLOGIE

Allergie alimentaire :

Allergie non alimentaire :

Pathologie :

PRECONISATIONS DU MEDECIN *Cocher la case correspondante*

Apport de panier repas par la famille (1)

surveillance des menus par la famille

(1) Voir ci-joint le protocole de conditionnement et stockage des aliments (circulaire 2003-135)

PROTOCOLE D'URGENCE

SIGNES D'APPEL ET SYMPTOMES VISIBLES EN CAS DE CRISE :

.....

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

A remplir par le médecin traitant

MESURES A PRENDRE EN CAS DE CRISE :

Contenu de la trousse d'urgence à fournir par la famille à l'école ou à l'accueil de loisirs :

Durant les temps pré et postscolaires et temps du midi, les animateurs utilisent la trousse fournie pour le temps scolaire.

Durant les mercredis et les vacances : les parents doivent obligatoirement fournir la trousse de médicaments au responsable de l'accueil de loisirs le 1^{er} jour de fréquentation de l'enfant.

Dans le cas contraire, la commune se réserve le droit de ne pas accepter l'enfant.

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

A remplir par le médecin traitant

MEDICAMENTS A ADMINISTRER :

les parents devront s'assurer que les médicaments ne sont pas périmés

Nom :

Posologie :

Voie d'administration :

Lieu de conservation :

Personne habilitée à administrer le médicament *cocher la case correspondante :*

(Attention, nos animateurs n'étant pas formés, ils ne pourront pratiquer les injections anales)

Personnel médical (médecin ou infirmière)

Personnel d'animation

SAMU : 15 ou 112 d'un portable

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

SIGNATURES

pour accords sans réserve du présent programme
précédée de la **Mention « lu et approuvé »**

- Signature et cachet du médecin traitant ou du spécialiste
précédée de la Mention « lu et approuvé »
Fait à, le.....

- Signature du (ou des) responsable(s) légal (aux)
précédée de la Mention « lu et approuvé »
Fait à, le.....

- Signature de Cyril Delpuech, Maire-Adjoint Action Educative
Fait à Combs-la-Ville, le

PROTCOLE DU PANIER REPAS

Circulaire MEN-DESCO 2001-118 du 25/06/2001 et 2003-135 du 08/09/2003

I. PRINCIPES GENERAUX

Ce protocole a pour but d'éviter la manifestation de 2 dangers majeurs : la réaction allergique et la toxi-infection alimentaire. Il repose sur 3 principes généraux afin d'éviter tout contact avec les allergènes, d'éviter les contaminations et de s'assurer du respect de la chaîne du froid :

- **Unicité**

- Un responsable unique : la famille. Les parents s'engagent à fournir l'ensemble des composants du repas et ustensiles nécessaires et en assument la pleine et entière responsabilité.
- Une prestation unique : l'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille à l'exclusion de tout autre complément éventuel (y compris pain, sel, poivre, moutarde etc...)
- Un contenant unique : l'ensemble des composants du repas et des ustensiles nécessaires à la prestation est rassemblé dans un seul contenant hermétique.

- **Identification**

Afin d'assurer une parfaite identification et d'éviter toute erreur ou substitution :

- le contenant unique destiné à l'ensemble des composants et ustensiles sera clairement identifié au nom de l'enfant en évitant tout moyen susceptible de se dégrader au cours du transport ou du stockage ;
- toutes les boîtes et ustensiles seront identifiés au nom de l'enfant et comprendront éventuellement les indications concernant le réchauffage.

- **Réfrigération**

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité alimentaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation (plats froids) ou du réchauffage (plats chauds) ;

- Dès leur fabrication (ou achats), les repas seront conservés sous régime du froid.
- Au cours du transport, l'ensemble de la prestation sera placé dans un contenant unique susceptible de maintenir un froid positif (0° à + 10°C) ; exemple : glacière ou sac portable isotherme avec une source de froid ;
- Dès l'arrivée dans l'établissement scolaire, l'ensemble du panier repas sera placé sous régime du froid positif (dans les locaux de restauration scolaire le cas échéant). Un emplacement spécifique et identifié lui sera réservé.

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

II . MODALITÉS PRATIQUES

Les parents s'engagent à fournir :

- la totalité des composants du repas
- les ustensiles (cloches plastiques de protection) et couverts sur précision de l'allergologue (des couverts en plastiques jetables peuvent être envisagés)
- les boîtes destinées à contenir les aliments
- la glacière ou le sac isotherme nécessaire au transport
- 2 sacs alimentaires plastiques : l'un pour le stockage, l'autre pour le retour

Préparation :

- Respecter les évictions alimentaires selon la prescription de l'allergologue
- Utiliser des produits frais, pouvant supporter la remise en température au four à micro-onde sur le plan gustatif, en respectant leur date de limite de consommation.
- Si les œufs sont autorisés, ne les proposer que durs. Supprimer mousse au chocolat maison, crème anglaise, crème chantilly, tout produit à base de lait cru. N'utiliser que des mayonnaises industrielles.
- Toujours se laver soigneusement les mains avant la préparation des repas

Conditionnement

- Mettre les aliments dans des boîtes hermétiques susceptibles de supporter la remise en température au four micro-onde.
- Étiqueter les boîtes au nom de l'enfant.
- Mettre les boîtes, couverts et cloches en plastique identifiés dans un sac alimentaire plastique à usage unique étiqueté au nom de l'enfant.
- Dans le cas d'une préparation du repas la veille au soir, stocker le sac contenant le repas en le déposant immédiatement au réfrigérateur réglé entre 0 et + 4°C. Veiller à assurer la température adéquate de 0 à +4°C

Transport

le sac contenant les boîtes sera transporté dans une glacière ou sac isotherme avec source de froid (bloc réfrigérant ou bouteille d'eau congelée). Respecter la chaîne du froid (ex : limiter la durée de séjour de la glacière dans la voiture).

Stockage dans l'établissement scolaire.

- Le sac à usage unique contenant les boîtes de nourriture sera déposé en chambre froide ou dans un réfrigérateur dont on s'assurera de la température adéquate (entre 0 et + 4°C maximum).
- Un emplacement spécifique clairement défini par étiquetage lui sera réservé
- Le sac ne sera ouvert qu'immédiatement avant le repas par la personne en charge de la remise en température.

Consommation

- L'enfant ne consommera que les aliments fournis par la famille.
- Selon les accords, un repas froid peut être proposé. S'il existe un besoin de remise en température de l'aliment, celui-ci peut s'effectuer dans un four à micro-onde. Celui-ci doit être nettoyé rapidement à l'intérieur avant utilisation immédiate.
- Réchauffer, sans transvasement, la boîte contenant les aliments recouverte d'une cloche plastique de protection (ou couvercle ou film plastique adapté au micro-onde),
- Il est rappelé de veiller au nettoyage de la table avant que l'enfant ne s'y installe.

Retour

- La cloche et si besoin les couverts font l'objet d'un premier nettoyage sur place
- Rendre la cloche plastique et si besoin les couverts dans un deuxième sac.

En cas de survenue d'une réaction allergique au cours du repas : à titre exceptionnel, conserver le repas dans le deuxième sac alimentaire à déposer dans la glacière et rendre le tout à la famille pour enquête allergologique.

Un contrôle vétérinaire peut être effectué comme tout produit alimentaire sur la boîte à provisions à la demande du chef d'établissement.